

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Benoit BOUREL).

Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à M. Antoine CREPIN), Conseillers municipaux.

**Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.**

**N° 2024-07 - Objet : Reconduction pour l'année 2024 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la Commune a conclu des accords de réciprocité.**

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Par convention depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la Commune participe annuellement aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie moyennant un montant de 335,00 € par élève domicilié dans les communes avec lesquelles un accord de réciprocité a été conclu, soit les communes de Lambersart, Pérenchies, Marquette-lez-Lille, Saint-André, Wambrechies.

Madame COMBRIS rappelle la Délibération du Conseil Municipal n° 2015-15 du 30 mars 2015 fixant le montant des accords de réciprocité avec les communes de Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies et Lompret,

Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2024 et de fixer le montant de la participation financière de la commune comme suit :

- 335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 20 435,00 € pour 61 élèves.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide de reconduire la convention susvisée avec l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2024 ;**
- **fixe le montant par élève à :**
  - **335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 20 435,00 € pour 61 élèves ;**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, convention et actes relatifs à cette affaire,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748.

Le secrétaire de séance,  
Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/04/24  
et de la publication le 11/04/24... Thierry BONTE, Maire.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_07
Objet :	Participation financière 2024 OGEC Sainte-Marie pour élèves domiciliés dans communes avec lesquelles la commune a conclu des accords de réciprocité
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20240404-2024_07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20240404-2024_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2024_07.pdf Nom métier :	application/pdf	115.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Q7_Conv accords r__ciprocit__ OGEC Ste Marie 2024.pdf Nom métier :	application/pdf	230.8 Ko
99_DE-059-215906116-20240404-2024_07-DE-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 13h28min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 13h28min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 13h28min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 13h28min40s	Reçu par le MI le 2024-04-10